



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 7 juillet 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 juin 2022.

Etaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme. DIMPRES, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Mickaël, et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BOURDOUNE, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Etaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. BOICHE.

Secrétaire de séance : M. Alain DEDIANNE

**N° 2022-108 : ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE :
PARTICIPATION DE LA VILLE DE CLAMECY AUX TARIFS :**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DÉCIDE de maintenir pour l'année scolaire 2022/2023 les tranches de quotient familial comme base de calcul des cotisations des familles ainsi que le pourcentage de participation de la Ville de Clamecy comme suit :

Tranche	Quotient	% intervention Clamecy	% cotisation des familles
Tranche 4	+1139	0%	100 %
Tranche 3	829 < N < 1138	25 %	75 %
Tranche 2	517 < N < 828	60 %	40 %
Tranche 1	N ≤ 516	80 %	20 %

Suivent les signatures.